

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOSÉE MASSI – 21 MAI 2026 - MAIRIE DE TOULON

« Je prends la parole aujourd'hui concernant la tenue du concert de Patrick Bruel prévu le 22 juillet prochain à Toulon.

Je suis profondément attachée au principe fondamental de la présomption d'innocence, qui doit s'appliquer en toute circonstance.

Mais comme le dit une devise qui m'est chère, chacun doit faire sa part.

C'est pourquoi, je m'associe à plusieurs maires pour appeler Patrick Bruel à prendre lui-même la décision d'annuler ses concerts afin de permettre un climat apaisé et respectueux pour toutes et tous. »